

MODÈLE RÉSIDENTIEL ALTERNATIF POUR LA CLIENTÈLE PRÉSENTANT DI TSA DP

LOGEMENTS SOCIAUX AVEC SURVEILLANCE : UN CLÉ EN MAIN

SYNTHÈSE DE PRATIQUE

Des logements sociaux qui intègrent une offre de service ajustée aux besoins diversifiés des usagers, permet à la clientèle présentant une DI, un TSA ou une DP de bénéficier d'une intégration sociale plus complète et d'un milieu de vie adapté à leur niveau d'autonomie. Ce modèle résidentiel alternatif contribue à une meilleure hiérarchisation du parc d'hébergement, autrefois limité aux ressources de type familial et intermédiaires (RTF-RI) et aux résidences à assistance continue (RAC). Ce programme prend appui sur un partenariat entre la direction du programme DI-TSA-DP du CISSS du Bas-Saint-Laurent (BSL), l'Office municipal d'habitation (OMH), les entreprises d'économie sociale en aide domestique (ESSAD) et les organismes communautaires. En développement continu depuis 2016, on retrouve actuellement 110 logements à Rimouski, au Kamouraska, à Rivière-du-Loup et dans la Matapédia. D'autres logements sont prévus au Témiscouata en 2020 et à Trois-Pistoles en 2021 avec l'objectif d'en développer dans chacune des MRC de la région.

OBJECTIF

Favoriser la création de logements sociaux avec soins, services et surveillance identifiés spécifiquement pour la clientèle en DP et DI-TSA afin de leur permettre un projet de vie plus permanent et de vivre plus pleinement leur vie de citoyen actif.

PROCESSUS ET ACTIVITÉS

Encadrement de l'usager

L'usager bénéficie d'un éventail de soins, de services et de surveillance ajustés à ses besoins. Cet encadrement prend la forme d'un service 24 heures sur 7 jours pour venir en aide aux résidents.

- Service d'aide domestique (p.ex. préparation des repas, bain, ménage)
- Service d'assistance personnelle (p.ex. prise de médication, marche, aide technique)
- Activités communautaires et soutien civique (rendez-vous médicaux, épicerie, accompagnement dans le transport en commun)

Les résultats des outils de cheminement clinique informatisé (OCCI) permettent d'établir le nombre d'heures d'accompagnement nécessaires pour répondre aux besoins de l'usager et pour le (re)localiser dans un type approprié d'hébergement.

Financement et cadre d'implantation

Les promoteurs construisent principalement des logements neufs dans les petites municipalités de façon à garder les usagers près de leur milieu d'origine.

Le financement des services à l'usager est possible grâce au programme des fonds régionaux des personnes handicapés volet maintien à domicile, financement des services. Les logements sont tenus à un coût minimal en fonction des revenus de l'usager. La gradation des prix se fait en fonction du niveau de des besoins de services nécessaires pour chacun des usagers selon l'évaluation des besoins effectuées entre autres par l'outil OCCI.

Chaque projet de logements sociaux est encadré à l'intérieur d'un protocole d'entente qui balise les responsabilités de chacun des partenaires. Ils forment le comité consultatif et se rencontrent selon la période déterminée au protocole, principalement pour s'assurer du bon fonctionnement général et autoriser les nouvelles admissions.

Rôles et responsabilités des partenaires

Offres de services cliniques et financiers	Assistance, soutien civique et surveillance	
CISSS	OMH	ESSAD
Élaborer le plan d'intervention (PI)	Immeuble à logements	Offre de services à l'usager selon le PI

Collaboration avec la famille et les proches, réseau communautaire	Entretien et réparation	Gestion financière des services offerts
Services professionnels si la situation le requiert (inf, ergo, physio, éd sp...)	Location et baux	Personnel de garde pour la surveillance 24h/7
Service de réponse d'urgence 24h/7 (au niveau d'une intervention psychosociale)	Achat de nourriture	Coordination
Évaluation et recommandations lors de la sélection des locataires	Assure un logement pour le personnel de garde	Participation à la sélection et à l'attribution des logements
Liaison entre intervenants et autres parties	Liaison entre intervenants et autres parties	Liaison entre intervenants et autres parties
		Reddition de comptes au CISSS en lien avec les heures desservies par usager

EFFETS PERÇUS

Organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure hiérarchisation des services • Désengorgement des ressources institutionnelles vu la faible marge de manœuvre sur le nombre de places disponibles dans ce type de ressource • ↗ variété du parc d'hébergement <ul style="list-style-type: none"> ↳ pression sur les ressources financières (environ 3 fois moins dispendieux qu'une RTF et 4 fois moins qu'une RI)
Intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Changements de pratique et de vision en se centrant plus sur le projet de vie de l'utilisateur
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> • ↗ implication de l'utilisateur dans son projet de vie • ↗ réalisation de soi : vie active, projet de vie accomplie, vie conjugale, intégration sociale • ↗ confiance en soi qui entraîne d'autres réussites • ↗ accès aux ressources dans la communauté • ↳ préjugés sur cette clientèle • Sentiments de confiance et de sécurité ressentis par les parents (peur que l'utilisateur soit seul) • Projet de vie plus permanent, bénéfique pour l'utilisateur et ses proches • Développement de compétences et d'éléments d'autonomie pour permettre le transfert vers un logement plus autonome

FACILITATEURS

- Engouement de l'OMH et des organismes communautaires à développer ce type d'hébergement.
- Changement de culture qui induit une boucle de rétroaction positive : implication active des acteurs.

OBSTACLES

- Difficulté à trouver du financement.
- Limitation dans les interventions pouvant être réalisées, certains usagers devant alors retourner en RTF.

PERSONNE-RESSOURCE

Éric St-Laurent Directeur des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique	288, rue Pierre-Saindon, bureau 205 Rimouski (Québec) G5L 9A8 Téléphone: 418 724-5231, poste 401 eric.st-laurent.ciassbsl@ssss.gouv.qc.ca
--	--

VALIDATION DE LA SYNTHÈSE DE PRATIQUE

Éric St-Laurent	Directeur DI-TSA-DP	Date
		11 septembre 2019

ⁱ Pratique prometteuse ou exemplaire sélectionnée par une direction d'un établissement de Santé et Services sociaux : Pratique prometteuse : Expérience novatrice qui semble donner des résultats intéressants. Pratique exemplaire : Expérience novatrice qui a été formellement évaluée par un organisme externe.

Utilité du document : La fiche synthèse de pratique prometteuse ou exemplaire permet de donner un aperçu général d'une pratique en place dans un établissement de santé et de services sociaux. Les personnes intéressées à obtenir des détails de cette pratique sont invitées à contacter la personne-ressource.

Citation suggérée : Trépanier, M. Fiche synthèse de pratique « Modèle résidentiel alternatif pour la clientèle présentant une DI-TSA-DP - CISSS du Bas-Saint-Laurent », Consortium InterS4, juillet 2019. <https://consortiuminters4.uqar.ca/>